LA FERTE SAINT AUBIN
LA VIE ENTRE SOLOGNE ET VAL DE LOIRE

# COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 2 SEPTEMBRE 2022

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

**Date de la convocation : 24 Août 2022**

**Présents** : Mesdames Constance de PÉLICHY, Katia BAILLY, Stéphanie HARS, Anna MAZIER, Maryvonne PRUDHOMME, Agnès LEBRUN, Virginie GILLIOT, Virginie OBRINGER-SALMON, Nathalie MARCHAND, Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Messieurs Jean-Noël MOINE, Christophe BONNET, Dominique THÉNAULT, Daniel GAUGAIN, Thierry DELHOMME, Emmanuel THELLIEZ, Georges BLAVIEZ, Patrick PINAULT, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD.

**Pouvoir** : Stéphane CHOUIN à Anna MAZIER, Fabienne GAUDENZI à Jean-Noël MOINE, Isabelle FIDALGO à Stéphanie HARS, Sébastien DIFRANCESCHO à Katia BAILLY, Linda RAULT à Patrick PINAULT, Michel GODET à Dominique THENAULT, Jacques CAPITAINE à Daniel GAUGAIN, Nicole BOILEAU à Virginie BILLIOT.

**Secrétaire de Séance** : Anna MAZIER

L'an deux mille vingt-deux et le vendredi 2 Septembre 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Constance de Pélichy, Maire.

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum,
**MADAME** Constance de Pélichy, Maire, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 juillet 2022 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée lors du prochain Conseil.

## 1 – FINANCES - ACHATS

**1.1 Attribution de la Concession de service de type Délégation de Service Public relative à la gestion de l'assainissement collectif**
***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 25 voix POUR et 4 abstentions*** (Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD),

**CONFIE** la gestion du service public de l'assainissement collectif de la commune de la Ferté-Saint-Aubin à la société VEOLIA en qualité de concessionnaire,

**APPROUVE**, en application des dispositions de l'article L-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat de Concession de Service de l'assainissement collectif et son économie générale, négocié avec la société VEOLIA, tel qu'il a été soumis à examen aux membres du Conseil Municipal,

**APPROUVE** le règlement de service,

**PRECISE** que le concessionnaire versera annuellement à la commune une redevance pour l'occupation du domaine public égale à 0,03 €/mètre linéaire de réseau hors branchements et 2 €/m² d'emprise au sol des ouvrages bâtis non linéaires,

**ACCEPTE** les conditions de l'offre BASE de VEOLIA et toute pièce s'y rapportant pour une durée de

6 ans et 3 mois à compter du 1er octobre 2022, conformément à l'avis de la commission de Délégation de Service Public,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, ses annexes et tous les actes s'y rapportant.

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à procéder aux mesures de publicité requises pour la présente délibération.

**1.2 Attribution de la Concession de service de type Délégation de Service Public relative à la gestion de l'eau potable**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 25 voix POUR et 4 abstentions*** (Gabrielle BREMOND, Manuela CHARTIER, Jean-Frédéric OUVRY, Steve RENARD),

**CONFIE** la gestion du service public de l'eau potable de la commune de la Ferté-Saint-Aubin à la société VEOLIA en qualité de concessionnaire,

**APPROUVE**, en application des dispositions de l'article L-1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le contrat de Concession de Service de l'eau potable et son économie général négocié avec la société VEOLIA, tel qu'il a été soumis à examen aux membres du Conseil Municipal,

**APPROUVE** le règlement de service,

**PRECISE** que le concessionnaire versera annuellement à la commune une redevance pour l'occupation du domaine public égale à 0,03 €/mètre linéaire de réseau hors branchements et 2 €/m² d'emprise au sol des ouvrages bâtis non linéaires,

**ACCEPTE** les conditions de l'offre VARIANTE TELERELEVE et toute pièce s'y rapportant négocié de VEOLIA pour une durée de 6 ans et 3 mois à compter du 1er octobre 2022 conformément à l'avis de la commission de Délégation de Service Public,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit contrat, ses annexes et tous les actes s'y rapportant.

**1.3 Groupement de commandes relatif aux prestations de gardiennage**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

**ADHÈRE** au groupement de commande,

**ACCEPTE** les termes de la convention constitutive de groupement, annexée à la présente délibération,

**DÉSIGNE** comme représentants de la **CAO du groupement de commandes** :

- **Madame Constance de PELICHY en qualité de Présidente,**
- **Monsieur Stéphane CHOUIN en qualité de suppléant.**

**AUTORISE** Madame la Présidente, ou son représentant,

- à signer la convention constitutive de groupement,
- à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les modifications en cours d'exécution à la convention constitutive,
- à signer les marchés,
- à intervenir pour le compte des membres du groupement.

## 2 – RESSOURCES HUMAINES

**2.1 Contrat d'apprentissage au service informatique**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE DE RECOURIR** au contrat d'apprentissage, pour une période du 28 août 2022 au 30 septembre 2025 au sein du service informatique.

**2.2 Avenant n°12 à la convention de mutualisation du personnel entre La Ferté Saint-Aubin (ville et CCAS) et la CCPS**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUGMENTE** le taux de mise à disposition de 5 % à 45 %, et de modifie l'avenant n° 12 en conséquence.

## 3 – TRAVAUX

**3.1 Convention avec ENEDIS pour l'alimentation électrique d'un local commercial loué par la commune rue Benjamin Franklin**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* APPROUVE** la mise en place de la convention entre Enedis et la commune pour l'alimentation électrique du local commercial rue Benjamin Franklin

## 4 – ANIMATION VIE LOCALE

**4.1 Tarification des activités du service enfance jeunesse pour l'année scolaire 2022/2023**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,* APPROUVE** les tarifs suivants des activités périscolaires et extrascolaires, applicables à compter du 1er septembre 2022 :

| | Restauration scolaire | Accueil périscolaire | | Accueil de loisirs | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Repas | Matin | Soir | Mercredi<br>Matin ou après-midi avec repas | Mercredi & Vacances<br>Journée avec repas | Mini-séjour |
| **Taux d'effort** | 0,34% | 0,25 % | 0,35 % | 0,90 % | 1,30 % | |
| **Tarif plancher** | 1 € | 0,60 € | 1,10 € | 2,20 € | 2,70 € | 18,00 € |
| **Tarif plafond** | 5,30 € | 3,00 € | 4,00 € | 10,00 € | 14,00 € | |
| **Tarif hors commune** | 7,00 € | 4,00 € | 6,00 € | 14,50 € | 20,50 € | 39,50 € |

Les parents peuvent apporter le repas de leur enfant s'il bénéficie d'un PAI, le coût du service est facturé 1,10 €.

**Maison des Jeunes La Courtille**

Adhésion annuelle Pass Courtille : 10,00 €
Adhésion annuelle Pass Courtille hors commune : 15,00 €
Coût de l'inscription Tournoi E-Sport : 8,00 €

| | Activités à la demi-journée | Activités à la journée |
|---|---|---|
| **Distance < 50km autour de La Ferté St Aubin** | 6,00 € | 13,00 € |

| | | |
|---|---|---|
| Distance > 50km autour de La Ferté St Aubin | 8,00 € | 15,00 € |

**4.2 Règlement du tournoi d'E-Sport organisé par le Conseil Municipal Jeunes**

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : 27 voix POUR (Mesdames Stéphanie HARS et Anna MAZIER ne participent pas au vote),***

**APPROUVE** le règlement intérieur du Tournoi E-Sport, et notamment le cout d'inscription de 8 € par participant.

**APPROUVE** le principe du reversement à l'association EMMAUS, sous forme de subvention, des recettes perçues au titre des inscriptions.

## QUESTIONS DIVERSES

**Accueil d'une famille ukrainienne sur la Commune.**

Madame le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'une famille ukrainienne a été accueillie sur La Ferté Saint-Aubin dans un logement communal. L'accompagnement de la famille est fait par l'AIDAPHI.

**Question orale de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY**
**Energie**

« Nous vous avons alerté lors du Débat d'Orientations Budgétaire sur l'urgence pour la collectivité de réfléchir sur sa gestion de l'énergie.
« Aujourd'hui où nous voyons les prévisions alarmantes sur des coupures de gaz ou d'électricité cet hiver et sur les coûts associés, nous vous interrogeons sur les mesures envisagées afin de faire des économies d'énergie au sein de la collectivité en terme de chauffage des bâtiments communaux, d'éclairage public ….?
« Le 23 juin 2022 lors de la commission Solidarité et vie participative. Nous vous avons suggéré de mettre en place pour nos concitoyens une procédure d'achats groupés d'énergie électricité et gaz afin de leur permettre de bénéficier de tarif plus avantageux, pensez-vous mettre en place une telle procédure ?
« Et pour finir, allez-vous enfin lancer une étude de faisabilité de positionner la collectivité comme producteur d'énergie sur son foncier disponible, et sur ces bâtiments ? »

**Question orale de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY**
**Risque Incendie**

« Cet été caniculaire a démontré que le risque d'incendie des massifs forestiers est une triste réalité.
« La forêt de Sologne a pour le moment été épargnée. Néanmoins les risques d'incendie en Sologne sont "du même niveau que dans les Landes", estime le président du syndicat des forestiers du Loiret également Maire de Sennely.

« On peut constater que cette forêt est essentiellement privée, et on peut observer un défaut d'entretien associé à une absence de plan de gestion sur certaines propriétés.
« L'engrillagement, les accès difficiles à certains étangs, l'absence de layons coupe feux sont autant d'éléments aggravants qui rendront difficile la lutte contre les incendies.
« Quelles sont les actions que vous envisagez de prendre pour prévenir ce risque ? »

► **Textes de réponse à ses questions dans le procès-verbal.**

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Madame Constance de Pélichy, Maire, remercie le Conseil et clôt la séance à 20h30.

La Ferté St-Aubin, le 5 Septembre 2022

Le Maire,
Constance de Pélichy